

Les effets géopolitiques des politiques états-uniennes d'immigration

Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Joël GLEYZON

dans le cadre du séminaire
«Géopolitique et démographie » .

Directeur : Recteur Gérard-François DUMONT

Mars 2004

Sommaire

- **Le cadre institutionnel et idéologique.**
- **Les étapes de l'immigration et les différentes politiques suivies.**
- **Répartition géographique des immigrants.**
- **Quelle société américaine ?**
- **L'influence de l'immigration sur la politique extérieure des Etats-Unis.**
- **Rôle politique des immigrants.**

Table des matières

FICHE DE PRESENTATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SOMMAIRE	2
I. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET IDEOLOGIQUE	5
II. LES ETAPES DE L'IMMIGRATION ET LES DIFFERENTES POLITIQUES SUIVIES	7
L'AMERIQUE COLONIALE : PLANTEURS BLANCS ET ESCLAVES NOIRS, 1620-1845	7
L'ARRIVEE EN MASSE DES EUROPEENS, 1845-1914	9
UN DEMI-SIECLE DE PAUSE, 1914-1964	11
Les lois des quotas (1921, 1924).....	11
Seconde Guerre mondiale	13
Après la fin de la guerre.....	13
LA REOUVERTURE DES FRONTIERES ET LE CHOIX DE LA DIVERSITE ETHNIQUE, 1965-1980.....	15
HISPANISATION ET ASIATISATION : LES NOUVELLES FRONTIERES, 1980-1997.....	16
PERSPECTIVES A L'HORIZON 2030 : UNE SUPREMATIE DURABLE PARMIS LES PAYS DEVELOPPES.....	17
III. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IMMIGRES	18
Les côtes de l'Atlantique.....	18
Le Sud.....	19
L'intérieur.....	19
L'Ouest	20
LES NOUVELLES DESTINATIONS DE L'IMMIGRATION	21
IV. QUELLE SOCIETE AMERICAINE?	23
Le Melting-Pot.....	23
Le Salad Bowl.....	25
L'invention du traitement préférentiel («affirmative action»).....	25
Vers la suppression des politiques de traitement préférentiel?	26
NATION CIVIQUE OU NATION ETHNIQUE ?	26
QUEL PLURICULTURALISME ?	28
La conception classique.....	28
La conception radicale	28
La conception modérée.....	28
Le pluriculturalisme menace-t-il l'intégrité de la nation américaine ?	29
V. L'INFLUENCE DE L'IMMIGRATION SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE DES ETATS-UNIS	30
VI. ROLE POLITIQUE DES IMMIGRES	31
Les minorités ont-elles un poids important dans la politique américaine?	33
CONCLUSION.....	34
ANNEXE 1: GEOGRAPHIE DES ETATS-UNIS	37
ANNEXE 2: EVOLUTION DE LA POPULATION	38
ANNEXE 3 : ORIGINE DES IMMIGRANTS.....	39

ANNEXE 4 : LA POPULATION NOIRE.....	40
ANNEXE 5 : LA POPULATION ASIATIQUE.....	41
ANNEXE 6 : LA POPULATION HISPANIQUE.....	42
ANNEXE 7 : LA POPULATION BLANCHE.....	43
BIBLIOGRAPHIE.....	44

Tout au long de leur histoire, qui remonte à plus de deux cents ans, les Etats-Unis ont subi les effets d'un phénomène démographique en évolution constante : il s'agit de l'afflux d'immigrants, par vagues successives, en provenance d'une multitude de pays. Venus de par-delà les océans Atlantique et Pacifique, ainsi que par des itinéraires terrestres, ces défricheurs se sont installés dans diverses régions des Etats-Unis. L'ampleur de ces flux réels et potentiels, leur puissance croissante depuis les années 1980 sont à l'image de la puissante attraction que les Etats-Unis ne cessent d'exercer sur les candidats au départ. L'histoire du peuple américain est celle de l'immigration et de la diversité. Aucun pays n'a accueilli plus d'immigrants que les Etats-Unis, plus de cinquante millions au total, et, de nos jours encore, près d'un million de personnes par an viennent s'y installer. Chaque migrant porte en lui l'espoir de trouver un travail et une place dans la société américaine. A leur instar, leurs proches et leurs descendants, fiers de leur citoyenneté, ont créé de nouveaux foyers et acquis de nouveaux métiers. A mesure qu'une génération s'est effacée sous la poussée d'une autre, la morphologie de la population s'en est trouvée nécessairement affectée.

Après avoir brossé le cadre institutionnel et idéologique de l'immigration et rappelé les différentes étapes de l'immigration et les politiques suivies, la répartition géographique des immigrants et la définition de la société américaine seront abordées avant de déterminer l'influence de l'immigration sur la politique extérieure et intérieure des Etats-Unis.

I. Le cadre institutionnel et idéologique

Nul ne doute aujourd'hui que les Etats-Unis aient une «politique d'immigration». L'existence d'une politique d'immigration ne va pourtant pas de soi. Or existe-t-il un secteur de l'immigration comme il y a un secteur de l'agriculture ou de la justice ? Rien n'est moins sûr.

Certes, la Constitution des Etats-Unis, telle qu'elle a été interprétée par la Cour Suprême, réserve au Congrès le droit absolu de décider quels étrangers peuvent entrer sur

le territoire national ou en sortir, combien, et dans quelles conditions ils peuvent y séjourner. Le contrôle des frontières apparaît comme un attribut fondamental et légitime de la souveraineté nationale. Mais en réalité, il n'y a pas d'instance de décision unique et centralisée. Les juges fédéraux jouent un rôle important dans la formulation et l'application de la politique migratoire et peuvent annuler ou modifier des décisions du Congrès. En ce qui concerne l'exécutif, la seule entrée d'un étranger fait intervenir le Département de la Justice, le Département d'Etat, celui du Travail et celui de la Santé.

De plus, les conditions de séjour des résidents permanents dépendent dans une large mesure des Etats et des collectivités locales, qui disposent d'instruments indirects de contrôle de l'immigration en rendant leur territoire plus ou moins « attirant ». Ainsi dans l'état du Tennessee, une banque, la Bartlett Bank, laisse la possibilité aux immigrants en situation irrégulière d'ouvrir des comptes, afin qu'ils ne risquent pas d'être volés. En avril 2001, les autorités de cet Etat ont rendu le permis de conduire plus facile à obtenir pour les immigrants sans papiers, puisqu'ils n'ont plus à produire de numéro de sécurité sociale, obligatoire pour travailler légalement.

La caractérisation d'une politique migratoire est d'autant plus problématique qu'elle constitue souvent un enjeu important de la vie politique. Mais si peu d'Américains doutent que l'apport démographique, économique ou culturel de l'étranger ait été enrichissant et dynamisant dans l'histoire de leur pays, ils sont plus divisés sur son rôle actuel. Si c'est un truisme de dire que les Etats-Unis sont une nation d'immigrants, c'est aussi un truisme d'affirmer qu'ils ne sont plus, et ne peuvent pas redevenir un pays d'immigration illimitée. Certains segments de la population américaine redoutent le poids excessif de l'afflux étranger sur les ressources nationales, le danger pour l'ordre et l'unité de la nation, et l'« invasion » des clandestins.

L'enjeu politique est d'autant plus important pour les élus américains que les collectivités locales peuvent faire pression sur le Congrès et l'Exécutif par l'intermédiaire de leurs représentants à Washington ou par le biais de lobbies chargés de défendre les groupes sociaux concernés par l'immigration (les grands agriculteurs du Sud Ouest, les syndicats, les minorités ethniques...). L'influence de ces groupes de pression sur l'élaboration des politiques est l'un des facteurs fondamentaux qui font la spécificité du cas américain. Dans cette perspective, le dilemme des législateurs est manifeste.

L'immigration est un des sujets que le Congrès apprécie le moins. Rien d'étonnant à ce que la construction, la reformulation ou la révision de la politique d'immigration américaine aient toujours été lentes et difficiles, marquées par des réticences évidentes à agir. S'est-elle faite malgré la politisation de la question ou à cause d'elle ? Il est difficile de trancher.

Enfin la liberté de manœuvre de Washington est aussi limitée par la signification diplomatique, politique et économique internationale de toute décision en matière d'immigration. Par exemple, l'accueil de réfugiés politiques, l'ouverture ou la fermeture des frontières à telle catégorie de ressortissants étrangers, ou le traitement des immigrants sur le territoire national peuvent être source de tension ou de rapprochement entre les Etats-Unis et leurs partenaires très sensibles à ces questions.

II. Les étapes de l'immigration et les différentes politiques suivies

Dans la première moitié du XVII^{ème} siècle, les puissances maritimes de l'Europe entendent développer leurs propres ambitions et donc empêcher l'Espagne de poursuivre ses conquêtes territoriales. C'est dans ce contexte que s'inscrit la colonisation de l'Amérique du Nord : c'est, avant tout, un défi jeté à l'Espagne. En réponse à la création de la Nouvelle-Espagne (Amérique centrale), on verra ainsi naître la Nouvelle-France, la Nouvelle-Écosse, la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Hollande... L'épopée des pèlerins du Mayflower (1620) est le symbole de cette création d'un pays neuf et puritain. On connaît la fameuse formule d'Adam Smith : «l'Angleterre a acheté pour certains de ses sujets qui ne se trouvaient pas bien chez eux un grand domaine dans un pays lointain».

L'AMERIQUE COLONIALE : PLANTEURS BLANCS ET ESCLAVES NOIRS, 1620-1845

Vers 1650, les colons britanniques, français ou hollandais sont encore peu nombreux : environ 50 000. Quant à la présence noire, elle est négligeable ; c'est à peu près à cette époque que l'importation d'esclaves commence à se développer.

La migration vers l'Amérique du Nord n'a rien de comparable, par sa chronologie et son intensité, à ce qu'elle fut en Amérique du Sud. Au début, la migration vers

l'Amérique du Nord fut bien inférieure à celle dirigée vers l'Amérique du Sud. Mais, à partir du XVII^{ème} siècle, il s'agit d'un mouvement continu et croissant, d'abord très faible, puis qui prend, au XIX^{ème} siècle, les dimensions d'un véritable déferlement.

En Amérique du Nord, la colonisation repose sur un concept différent : il s'agit non d'une colonisation politique par domination des peuples installés sur place, mais d'une colonisation démographique, par peuplement progressif de l'espace ; l'idée est d'implanter des communautés blanches vivant de leur propre travail et voulant recréer leur patrie d'origine sur le nouveau continent. Toutefois, l'insuffisance de population indigène et les besoins de l'économie de plantation se traduisent par une grave pénurie de main-d'œuvre.

A partir du milieu du XVII^{ème} siècle, les colons d'Europe du Nord se mettent à suivre l'exemple portugais en important des esclaves en provenance d'Afrique noire; ces esclaves, importés de force par les planteurs du Sud avides d'une main-d'œuvre exploitable à merci et adaptée au climat tropical, travaillent surtout dans l'agriculture, principalement la récolte du coton et du tabac. Les Etats-Unis vont alors se peupler par transferts de populations africaines et européennes. Ces vagues migratoires sont toutefois loin d'être concomitantes. L'essentiel de la traite négrière est achevé lorsque la migration transatlantique en provenance d'Europe prend véritablement son essor, à partir de 1845.

Au XVII^{ème} siècle, l'arrivée de Nord-Européens à destination des côtes atlantiques des Etats-Unis ne concerne qu'environ 100 000 personnes et au XVIII^{ème} siècle, 400 000. En 1800¹ déjà, la population noire, pourtant récemment arrivée sur le continent, compte 1 million de personnes et la population blanche 4,3 millions.

Parmi les nouveaux Etats colonisés plus tardivement et ajoutés au dénombrement entre 1820 et 1850¹, on compte la Floride, le Nouveau Mexique, la Californie. La question raciale se pose en termes très différents d'un cas à l'autre. Ainsi, en 1850, au Nouveau-Mexique, la population noire est totalement absente ; en Californie, elle est négligeable (1 %) et entièrement affranchie. Il en va tout autrement au Texas, où le pourcentage de Noirs s'élève à 27,5 % et où tous presque (99 %) sont en situation d'esclavage ; de même, en Floride, près de la moitié (46%) des habitants sont noirs et,

¹ Selon les recensements décennaux prévus dans la Constitution.

parmi eux, deux sur cent seulement sont libres. En 1860, le nombre d'esclaves noirs s'élevait à près de 4 millions et un Noir sur dix seulement était affranchi. Au recensement de 1870, la totalité de la population noire a quitté la condition d'esclave.

L'ARRIVEE EN MASSE DES EUROPEENS, 1845-1914

Les migrations transocéaniques ne sont comptabilisées qu'à partir de 1820. Comme nous l'avons vu plus haut, l'immigration n'a longtemps touché que des effectifs très faibles, de l'ordre de quelques milliers chaque année. Mais la vague migratoire va, peu à peu, prendre de l'ampleur : dans les années 1820, le flux avoisine 20 000 par an, pour atteindre près de 100 000 à la fin des années 1830 et culminer entre 300 000 et 400 000 entre 1849 et 1854. La famine irlandaise (1846-1848), les mauvaises récoltes et les mouvements politiques (révolution de 1848) sur le continent européen encouragent les départs massifs.

Suit alors une période de recul temporaire, les flux annuels fléchissant en deçà des 100 000 en 1861-1862. Après quelques à-coups, le mouvement reprend sous la forme d'une vague plus ample, plus longue, qui ne sera interrompue que par la Première Guerre mondiale. La différence d'échelle devient vite considérable : de 1840 à 1880, une seconde vague concerne 10 millions de personnes, à 90% originaires d'Europe ; c'est à cette époque que «l'Europe commence à déborder massivement sur l'Amérique».

Mais ce n'est pas encore l'apogée : de 1880 à 1914, l'émigration européenne touche 21 millions de personnes. Le pic est atteint dans la décennie qui précède la Grande Guerre, avec une moyenne de 1 million d'entrées par an, et des records de 1,3 million en 1907 et 1,2 million en 1913 et 1914. Cette troisième vague ne se différencie pas seulement par ses effectifs, mais aussi par sa composition.

Aux courants originaires du monde anglo-saxon ont succédé, à partir de 1890, des vagues en provenance de l'Empire russe (juifs fuyant les pogroms) du monde slave (Pologne, Bohême) et surtout d'Italie. Même si l'on sait que leur taux de retour est élevé (un tiers, parfois plus certaines années), il s'agit là d'une transformation profonde : si, entre les deux périodes 1820-1889 et 1890-1914, les flux d'immigrants provenant des îles britanniques ou d'Allemagne ou des Pays-Bas ont été divisés par trois ou quatre, l'arrivée d'Italiens a été multipliée par dix.

Du fait de la modification des origines des immigrants, les nativistes parlent d'une «nouvelle immigration». Les premières mesures de restriction de l'immigration sont prises.

En 1875, le Congrès fédéral promulgue une loi interdisant l'entrée de prostituées et de criminels «pour protéger la communauté».

En 1876, la Cour suprême déclare inconstitutionnelles les mesures prises par les états pour contrôler l'immigration. L'immigration entre dans les attributions du pouvoir fédéral, ce qui lui donne une importance nationale.

Le 3 août 1882, le Congrès fédéral ajoute à la liste des indésirables les débiles mentaux, ceux qui sont susceptibles de devenir une charge publique, et impose une taxe de cinquante cents par immigrant.

En 1885, l'entrée des travailleurs sous contrat est prohibée, et en 1888, pour la première fois, une loi prévoit l'expulsion des immigrants illégaux.

En 1891 s'y ajoute l'exclusion des malades et des polygames, mesure qui vise plus particulièrement les mormons.

L'année suivante, le centre d'Ellis Island à l'entrée de la baie d'Hudson est ouvert pour recevoir les immigrants venus d'Europe. Ce centre ne sera fermé qu'en 1954.

Mais les mesures les plus célèbres de cette fin de siècle concernent les Asiatiques.

Le 6 mai 1882, sous l'influence des mouvements restrictionnistes qui se manifestent violemment dans les Etats de l'Ouest, en particulier en Californie, le Congrès fédéral vote une loi («Chinese Exclusion Act») qui interdit l'entrée de travailleurs chinois pendant une période de dix ans. Cette disposition est renouvelée en 1892 et rendue permanente en 1904. Marchands, professeurs, étudiants, touristes sont cependant épargnés par ces restrictions. Votée pour des raisons économiques, culturelles et raciales, la loi reste en vigueur jusqu'en 1943.

Les Chinois écartés, les Japonais deviennent les principales cibles des mouvements nativistes. En 1907-1908, par le «Gentlemen's Agreement» signé entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement japonais, celui-ci accepte de refuser des passeports aux travailleurs japonais désireux de partir pour les États-Unis. Les femmes et les enfants des résidents japonais installés aux États-Unis sont toutefois tenus en dehors de ces mesures et peuvent immigrer librement, ce qui irrite les partisans de l'exclusion.

UN DEMI-SIECLE DE PAUSE, 1914-1964

L'immigration venue d'Europe est interrompue par la Première Guerre mondiale, tandis que de nombreux jeunes repartent pour combattre dans leurs pays d'origine. Les besoins pressants de main-d'œuvre conduisent les employeurs américains à recruter dans les régions avoisinantes. L'interdiction d'entrée de travailleurs sous contrat est momentanément suspendue, et l'immigration de Mexicains, de Québécois, d'Antillais de couleur est encouragée.

Le 5 février 1917, la loi pour réglementer l'immigration et la résidence des étrangers aux Etats-Unis plus connue sous le nom de «Literacy Bill», est votée malgré le veto du président Wilson. Elle reprend les anciennes exclusions, y ajoute celle des alcooliques chroniques, instaure, et c'est la mesure la plus importante, un test d'alphabétisation (dans leur langue) pour les immigrants de plus de seize ans, délimite une zone en Asie du Sud-Est dont l'immigration est interdite, et augmente les pouvoirs des autorités pour déporter les étrangers.

Les lois des quotas (1921, 1924)

La crise de l'après-guerre est sévère aux Etats-Unis. Le chômage augmente, les tensions sociales font craindre l'émergence de mouvements inspirés de la Révolution russe. Le patronat lui-même commence à craindre l'arrivée d'agitateurs slaves et d'anarchistes italiens (le procès de Sacco et Vanzetti commence en 1920). S'y mêle le fantasme d'une nouvelle invasion du continent américain par les habitants d'une Europe ravagée par la guerre. La seule limite semble être celle des navires susceptibles de les transporter. La loi de 1917 paraît insuffisante pour protéger le pays de cette vague menaçante. Les Etats-Unis connaissent une montée de la xénophobie, une tentation de repli sur soi. Le président républicain Warren Harding est élu en 1920 sur le slogan : «America first». La même année, le Sénat propose l'instauration de quotas.

Les lois sur l'immigration votées en 1921 et 1924, et connues comme «Quotas Acts», divisent le monde en trois zones :

- 1) l'Europe, concernée par les quotas et dont l'immigration est limitée à cent cinquante mille entrées par an ;

- 2) l'Asie et le Pacifique d'où ne peut provenir aucun immigrant, quel que soit son lieu de naissance (par exemple, un Chinois né au Mexique sera considéré comme un Chinois et non comme un Mexicain) ;
- 3) le continent américain y compris les îles avec lequel l'immigration est libre, si ce n'est le test d'alphabétisation.

On parle alors de deux systèmes d'immigration, «l'entrée principale» et «la porte de service».

La première «loi des quotas», votée le 19 mai 1921, reprend les termes de la loi de 1917, et fixe le nombre annuel d'immigrants de chaque pays européen à 3 % du nombre des ressortissants de ce pays établis aux Etats-Unis en 1910. Cette loi marque une différence fondamentale avec les pratiques antérieures, fondées sur la régulation par la sélection et l'exclusion : elle introduit une sélection par la restriction avec un maximum (qui souffre cependant des exceptions).

La loi d'immigration de 1924 renforce ces restrictions en limitant le pourcentage à 2 % et en prenant comme référence l'année 1890, date à laquelle il y avait encore peu d'immigrants d'origine slave ou méditerranéenne aux Etats-Unis. La loi mentionne aussi l'obligation de se munir d'un visa, une mesure introduite temporairement en 1917, qui permet un double contrôle, au départ et à l'arrivée, et assure le maintien des indésirables dans leur pays d'origine, à bonne distance du territoire américain.

Les intentions des législateurs sont claires. Il s'agit surtout d'arrêter ce qu'ils appellent la «nouvelle» immigration. La principale préoccupation des législateurs est «le maintien de l'homogénéité culturelle et raciale des Etats-Unis», c'est-à-dire le refus d'une «méditerranéisation» de la population américaine. En fait, comme bien souvent, ces mesures ont eu des conséquences imprévues : elles ont contribué à fixer les immigrants italiens, qui étaient auparavant souvent des migrants temporaires et ont stimulé l'entrée de travailleurs mexicains et québécois.

Seconde Guerre mondiale

Pendant la guerre, les préoccupations raciales et culturelles cèdent le pas aux priorités économiques et de politique extérieure. L'alliance entre les Etats-Unis et la Chine est symboliquement manifestée le 17 décembre 1943 par l'abolition des lois d'exclusion des Chinois. C'est aussi une réponse à la propagande japonaise qui prenait avantage de la politique d'immigration raciste des Etats-unis.

Par peur de manquer de main-d'œuvre pour la production agricole, jugée stratégique, le gouvernement américain organise en 1942 le recrutement de travailleurs temporaires sous contrat, en collaboration avec le gouvernement mexicain. C'est une nouveauté qui va à l'encontre des lois antérieures. Exemptés du test d'alphabétisation, employés dans l'agriculture, la construction et les chemins de fer, ils jouent malgré leur faible nombre un rôle stratégique important dans les Etats de l'Ouest.

La Seconde Guerre mondiale prolonge cette période de basse migration puisque, au total, de 1940 à 1945, le nombre d'immigrants venus s'installer aux Etats-Unis n'est que de 240 000.

Après la fin de la guerre

Les mesures prises pendant le conflit sont prorogées, dans une perspective plus interventionniste de la part du Congrès fédéral et en fonction de l'intérêt du pays (le déclin démographique fait craindre un manque de main-d'œuvre). L'objectif est de se procurer les travailleurs nécessaires pour la production. Mais les Etats-Unis doivent faire face à deux problèmes non prévus, l'importance de l'immigration illégale et l'accueil des réfugiés des pays communistes dans le cadre de la guerre froide.

Ce programme est prolongé après la guerre et renouvelé jusqu'en 1964. Mais le nombre d'emplois est insuffisant par rapport à la demande et la présence de nombreux clandestins suscite la crainte d'une invasion mexicaine, appuyée sur un renouveau des thèmes nativistes. En 1947, cinquante-cinq mille illégaux sont reconduits à la frontière, mais il se révèle impossible de contrôler leur entrée par la Californie ou le Texas, deux Etats qui n'ont pas de frontière naturelle, si ce n'est le Rio Grande, avec le Mexique dont ils ont fait partie jusqu'en 1848.

La loi votée le 20 mars 1952, en vigueur jusqu'en 1986, revient sur ce problème sensible et interdit toute aide à un immigrant illégal, mais précise qu'employer un travailleur illégal ne constitue pas une aide. Cette subtilité lui vaut le sobriquet d'« échappatoire texane ».

La question des réfugiés commence avec le problème des « personnes déplacées » (quinze à vingt millions en 1945) : survivants juifs des camps, Allemands expulsés d'Europe de l'Est et des régions de la Volga. Elle se centre de plus en plus autour du sort des ressortissants des pays d'Europe de l'Est devenus communistes. Avec le déclenchement de la guerre froide, au problème d'immigration s'ajoutent des considérations de politique étrangère.

La loi de 1917 reste la référence, mais malgré la tradition américaine de pragmatisme, il apparaît nécessaire de mettre de l'ordre dans la législation, d'adopter des positions claires face aux problèmes de l'après-guerre.

La « loi concernant l'immigration et la nationalité », ou loi McCarran-Walter, est votée le 27 juin 1952 par le Congrès, malgré le veto du président Truman. C'est une loi fondamentale qui fait la synthèse des lois existantes, conserve les quotas mais supprime toute exclusion raciale. Elle met en place un système de préférences fondé sur le niveau d'éducation supérieure ou les compétences (étrangers dont la qualification professionnelle est utile aux États-Unis) et le regroupement familial (enfants et conjoints de citoyens américains entrent hors quotas sans considération de race). Il n'y a toujours pas de limite maximale des entrées pour les pays indépendants d'Amérique. La loi élargit les causes d'exclusion et de déportation et laisse hors de son domaine la question sensible des réfugiés, traitée au cas par cas par le pouvoir exécutif, avec ratifications postérieures par le Congrès. En fait, le décalage entre la loi et la pratique est important. De nombreuses dérogations permettent de contourner les quotas. De 1953 à 1965, un immigrant sur trois seulement passe par ce système.

Ainsi, au lendemain du conflit, l'immigration redémarre peu à peu, mais ne dépasse le seuil des 200 000 qu'en 1950, pour une population qui est alors double de celle de 1900 (151 millions au lieu de 76 millions). Globalement, sur l'ensemble de la période 1914-1964, c'est-à-dire sur un demi-siècle, le volume de l'immigration n'aura été que de 11 millions de personnes.

A cette époque encore, l'immigration reste quasi exclusivement européenne (8 millions sur 11 millions d'arrivants). La seule nouveauté importante est l'arrivée d'immigrants en provenance du Mexique (années 1909-1930 et période postérieure à 1954). Quant à l'immigration asiatique, elle est contingentée et infime.

Si la population des Etats-Unis continue à augmenter de façon assez rapide, elle ne tend cependant plus à doubler tous les vingt-cinq ans.

En matière migratoire, la période 1914-1964 aura finalement été une époque de fermeture durant laquelle tout s'est passé comme si le gouvernement américain se recroquevillait sur l'identité ancienne de la nation («anglo-saxonne protestante») en refusant de s'enrichir d'apports nouveaux, ceci alors même que les réservoirs démographiques correspondants d'Europe du Nord n'avaient plus d'excédents humains à exporter.

LA REOUVERTURE DES FRONTIERES ET LE CHOIX DE LA DIVERSITE ETHNIQUE, 1965-1980

L'arrivée au pouvoir de J. F. Kennedy et du parti démocrate marque le triomphe des « libéraux » et permet des révisions législatives.

Le 3 octobre 1965, le Congrès vote un amendement à la loi de 1952 («Immigration and Nationality Act Amendment »), aussi appelé «amendement Kennedy-Johnson». Ce texte, qui prend effet en 1968, élimine tout critère de discrimination en fonction de la race ou de la nationalité, et fixe un maximum annuel de 20 000 visas pour chaque pays dans un total de 170 000. Pour la première fois, il décide un quota maximal pour l'immigration originaire d'Amérique à 120 000 par an. Les priorités professionnelles permettent l'entrée de médecins et de personnels médicaux (dont beaucoup d'Asiatiques) pour satisfaire les besoins créés à la fin des années soixante par l'expansion des services publics. Les réfugiés reçoivent officiellement un quota de 6 % maximum. Les Cubains et les Vietnamiens sont ceux qui en bénéficient le plus dans les années soixante-dix.

Cette loi libérale, dont l'intention n'était pas de relancer l'immigration mais de favoriser le regroupement des familles américaines, a eu deux conséquences que les législateurs n'avaient pas prévues. Elle a favorisé la mise en place de chaînes de migration appuyées sur les relations familiales, largement utilisées par les immigrants

asiatiques qui ne sont plus exclus par des limitations particulières. Et elle a grossi l'immigration illégale des Mexicains qui se trouvent limités dans leurs aller et retour par les quotas, et des Centre-Américains à qui est refusé le statut de réfugiés.

L'effet de la promulgation de la loi de 1965 est immédiat : dès 1966, la barre des 300 000 immigrés est atteinte, en moyenne 375 000 sur les années 1966-1970. Le mouvement se consolide ensuite progressivement.

HISPANISATION ET ASIATISATION : LES NOUVELLES FRONTIERES, 1980-1997

Au cours des années quatre-vingt, la pression monte pour un contrôle renforcé des frontières. De nouveau, la peur de l'invasion par des immigrants de culture différente se nourrit du refus des Mexicains de se faire naturaliser, de leur attachement à la langue espagnole. Les Noirs américains se sentent particulièrement menacés par la concurrence de cette main-d'œuvre à bon marché.

La «loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration» ou loi Simpson-Rodino, votée le 6 novembre 1986, a pour ambition de régler le problème de l'immigration illégale, quitte à imposer enfin des sanctions aux employeurs de travailleurs illégaux et à amnistier les immigrants installés illégalement cela sous certaines conditions, par exemple la preuve de leur résidence dans le pays depuis 1982.

A partir de mai 1987, 1,6 million d'immigrants illégaux ont déposé une demande de légalisation. La loi n'a cependant pu être votée, après quatre ans d'efforts, qu'à condition qu'elle accorde aux employeurs agricoles un régime d'exception. Ce lobby très puissant a obtenu ainsi l'autorisation d'entrée pour quelques centaines de milliers de travailleurs agricoles par an.

Le 29 novembre 1990, une nouvelle « loi d'immigration » réaffirme les principes de non-discrimination et de neutralité par rapport à la race et à l'origine ethnique. Elle révèle les préoccupations américaines à l'égard de la démographie et de la compétitivité économique. Quatre-vingt pour cent des visas sont accordés pour regroupements familiaux. Des visas sont aussi réservés à des travailleurs hautement qualifiés.

En 1996, le Congrès fédéral adopte une loi très sévère qui interdit l'accès des non-citoyens, même en règle, à nombre d'allocations sociales.

PERSPECTIVES A L'HORIZON 2030 : UNE SUPREMATIE DURABLE PARMIL LES PAYS DEVELOPPES

À l'horizon d'une cinquantaine d'années, c'est un remodelage complet de la population qui se dessine, au détriment de la majorité dominante depuis la colonisation : les «Anglo-Saxons blancs protestants» ou les «Blancs non-Hispaniques», pour reprendre la terminologie actuelle. Le choix d'une telle dénomination, plus ouverte, n'est pas dénué de signification, car il sous-entend que les catholiques et les orthodoxes européens sont déjà implicitement amalgamés aux Anglo-Saxons, descendants de la première vague d'immigration.

Non seulement les «Blancs non-Hispaniques» reculent au profit des Noirs et des «Latinos» catholiques, au point de pouvoir devenir minoritaires dès le milieu du prochain siècle, mais la nation américaine devient de plus en plus diverse et tend à se revendiquer comme universelle. La recherche de la diversité, comme source de richesse culturelle et fondement des choix d'apports migratoires, est d'ailleurs devenue un objectif explicite et central de la politique d'immigration. À l'instar de l'Australie, les Etats-Unis tendent à être désormais plus influencés par leur géographie que par leur histoire ; ils se tournent sans cesse davantage à la fois vers leur façade Pacifique, c'est à dire vers l'Asie aux fortes densités humaines, en plein essor économique et vers leur Sud «hispanique», en réalité latin, et plus encore, amérindien, lui aussi en phase de modernisation démographique et économique.

La croissance significative de la population d'un pays est un facteur à prendre en considération dans l'analyse géopolitique.

Pour les Etats-Unis, le XIX^{ème} siècle aura été le siècle de la montée en puissance. Si, en 1800, avec 5 millions d'habitants seulement, la population des Etats-Unis était près de vingt fois inférieure au total des quatre autres grands pays industriels (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Japon), en 1900, elle est passée à 76 millions ; elle est alors double de la population française ou britannique. Cette dynamique démographique va continuer à avantager la population américaine tout au long du XX^{ème} siècle. Au début du XXI^{ème} siècle la pyramide des âges des Etats-Unis est sensiblement plus jeune que celle de ses principaux partenaires industrialisés. Dans ces conditions, la courbe démographique des

Etats-Unis devrait continuer à consolider son avantage par rapport à celle de ses concurrents.

S'il est délicat de mesurer la contribution de l'immigration au peuplement des Etats-Unis, il est essentiel d'éviter l'erreur commune, qui consiste à rapprocher l'immigration brute de l'accroissement total ; ainsi de 1800 à 1950, l'immigration a fourni 38,3 millions de personnes, alors que l'augmentation de population a, dans le même temps, été de 145,1 millions d'habitants ; il serait absurde d'en conclure que l'immigration a été «importante mais non décisive». Ce serait oublier l'incidence du passé lointain sur le présent. Ainsi, la population noire américaine dépasse aujourd'hui la trentaine de millions d'habitants, alors qu'elle n'était que de 1 million en 1800 ; or, depuis cette époque, l'immigration noire a été très faible et presque négligeable statistiquement.

III. Répartition géographique des immigrés

La répartition des hommes sur un territoire aide à une unité nationale qui bénéficie à la politique de l'Etat. Tout pays souffrant de conflits internes liés à des problèmes de concorde nationale résultant d'une division de la population entre diverses ethnies se trouve affaibli vis-à-vis de l'extérieur.

L'endroit où les immigrés ont débarqué a souvent été l'endroit où, pour des raisons économiques, ils se sont fixés. Seuls les plus entreprenants se sont aventurés loin de leur point d'arrivée, en quête de perspectives d'avenir plus satisfaisantes.

Les côtes de l'Atlantique

Au XVII^{ème} siècle, les premiers colons s'établissent, bien entendu, le long de la façade atlantique. Ce sont des Anglais, des Écossais et des Irlandais.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, les Irlandais d'origine écossaise qui rejoignent le Nouveau Monde se fixent le long du rivage atlantique, de la Pennsylvanie aux Carolines.

Des Italiens, qui au cours du XIX^{ème} siècle, cherchent en majorité des travaux manuels, bien qu'ils soient souvent d'origine rurale, ne s'éloignent pas de la côte est, où ils contribuent à de grands travaux de construction.

C'est également le manque de moyens financiers qui explique qu'à la fin du XIX^{ème} siècle des Russes, dont une grande partie sont juifs, des Polonais, des Bulgares, des

Autrichiens et des Grecs, qui sont fondamentalement des paysans, s'établissent dans les villes le long de la façade atlantique où ils travaillent dans des usines.

Au XX^{ème} siècle, des Lithuaniens, des Lettons, des Turcs suivent l'exemple de leurs prédécesseurs et ne s'éloignent pas du point où ils ont débarqué, pour des raisons économiques également.

Le Sud

Au XVI^{ème} siècle des Espagnols furent les premiers à coloniser la Floride.

Au XVIII^{ème} siècle la Nouvelle-Orléans fut fondée par des immigrants français en 1717, et l'influence française persiste encore de nos jours. Le code Napoléon est la base sur laquelle l'État de Louisiane fonda ses lois.

Au XIX^{ème} siècle des Irlandais se fixèrent en Géorgie dans les années 1830 quand on se mit à y construire des chemins de fer et des canaux.

Au XX^{ème} siècle la première vague de réfugiés cubains se fixa très naturellement en Floride, tout spécialement à Miami. Little Havana à Miami regroupa bientôt la moitié des réfugiés cubains de la ville.

L'intérieur

Au XVIII^{ème} siècle, un certain nombre de fermiers allemands, qui avaient auparavant vécu confortablement, émigrent, durant la grave crise agricole qui suit les guerres napoléoniennes, vers la vallée de l'Ohio et s'établissent dans des régions situées entre la Pennsylvanie et le Mississippi. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la moitié des immigrants allemands vivent dans les Etats de l'Ohio, de l'Illinois, du Wisconsin et du Missouri.

Au XIX^{ème} siècle à partir de 1830, des Irlandais arrivèrent à Chicago afin de construire l'Illinois and Michigan Canal. En 1880, ils prirent la première place sur la scène politique de la ville, et ils s'y sont maintenus jusqu'à l'heure actuelle. Les Scandinaves, tout comme les Allemands, défrichent des terres vierges dans ce qui est maintenant le Middle West.

Au XX^{ème} siècle, des Tchèques et des Polonais font prospérer des exploitations agricoles dans la région de Cleveland et de Chicago.

Plus récemment, ce sont des Asiatiques qui sont venus s'installer dans le Middle West.

L'Ouest

Du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, les Espagnols s'installèrent au Nouveau-Mexique. Le premier recensement américain (1790) indique la présence de soixante mille personnes, majoritairement hispano-mexicaines. Au moment de l'annexion de la Californie par les États-Unis en 1848, la population était de treize mille habitants.

Des Allemands font partie des pionniers qui vont s'établir au bord du Pacifique. Ce sont eux qui, les premiers, plantent des orangers en Californie tandis que des Italiens y plantent des vignes.

Des Irlandais quittèrent l'Est où ils n'avaient guère d'espoir de devenir riches pour tenter leur chance dans l'Ouest.

Des Norvégiens se dirigent vers le Dakota, l'État de Washington et l'Oregon.

A la fin du XIX^{ème} siècle, des Orientaux s'établissent en Californie et tout le long de la côte du Pacifique. Après 1965, des Coréens vinrent grossir le flot des Orientaux vivant le long du Pacifique et s'installèrent à Los Angeles.

A Los Angeles, la seconde ville des États-Unis de par le chiffre de sa population, 59 % des habitants parlent une langue autre que l'anglais chez eux, et pour 72 % d'entre eux, cette langue est l'espagnol. Un tiers de la population de Californie est hispanique, et les blancs non-hispaniques représentent un peu moins de la moitié de la population de l'état, 47 % exactement.

Le Texas est devenu le second état par la taille, après la Californie. Un quart de la population du Texas est actuellement hispanique. Houston et Dallas sont des villes où les Hispaniques sont majoritaires.

Le Nouveau-Mexique est actuellement le seul état des États-Unis où l'espagnol est reconnu comme langue officielle au même titre que l'anglais. Albuquerque, qui cherche à attirer plus d'immigrants, crée des services à leur intention.

Alors qu'en 1990, quatorze États dans le nord du pays avaient une population blanche de plus de 89 % seuls quatre États en 2000, le North Dakota, l'Iowa, la Virginie de

l'Ouest et le Maine sont dans ce cas. Le dernier recensement indique aussi qu'une majorité d'Américains ont des racines en Europe : 46 millions en Allemagne, 33 millions en Irlande, plus de 28 millions en Angleterre, environ 16 millions en Italie, près de 10 millions en France, 9 millions en Pologne, environ 5 millions et demi en Écosse.

LES NOUVELLES DESTINATIONS DE L'IMMIGRATION

Il est intéressant de constater que les villes dans lesquelles peu d'immigrants ont choisi de s'installer les recherchent pour endiguer leur déclin. C'est le cas de Pittsburgh qui a besoin de jardiniers paysagistes, de fondateurs, de cuisiniers, de domestiques. Pendant des années, les aciéries de la ville ont attiré des Écossais, des Irlandais, des Italiens, des Allemands ainsi que des immigrants en provenance d'Europe de l'Est. Il y a certes des immigrés dans la ville, en majorité des personnes qui arrivent avec un visa H-1B et qui sont des Indiens, membres des professions médicales ou techniciens de haut niveau. Les raisons pour lesquelles les immigrants ne s'établissent pas à Pittsburgh sont multiples. Ce n'est pas un des ports d'entrée des Etats-Unis, et la ville se situe même loin des ports d'entrée traditionnels des Etats-Unis. De plus, l'effondrement de l'industrie métallurgique, dû à la compétition internationale, a généré des sentiments hostiles vis-à-vis des étrangers.

Nous avons maintenant les preuves pour la première fois d'un certain «débordement» des nouvelles minorités immigrantes, en particulier des Asiatiques et des Latino-Américains, vers des régions métropolitaines où elles étaient jadis peu représentées. Pour ces groupes, il s'agit des premiers maillons des «chaînes» de la migration, qui se forment à partir de leurs points d'entrée traditionnels, ou de leurs pays d'origine. La plupart de ces régions métropolitaines connaissent également une croissance substantielle de leur population tant blanche que noire. Les nouveaux emplois créés au cours des années 1990 dans ces villes et leurs environs offrent aux nouvelles minorités d'immigrants des créneaux au haut et au bas de l'échelle économique. Dans ces régions, la population de chacun de ces groupes s'est accrue d'au moins 40 % de 1990 à 1997, pour dépasser 50 000 immigrés en 1997.

S'agissant par exemple des Latino-Américains, Las Vegas a vu sa population latine s'accroître de plus de 100 % au cours de la dernière décennie.

On trouve des collectivités qui abritent déjà une population latino-américaine considérable, telles qu’Austin, Phoenix, Yakima, Bakersfield et Modesto. Mais on y trouve aussi de vastes régions métropolitaines où la présence hispanophone est faible en dépit de la croissance récente (Atlanta : 3,2 % ; Seattle : 4,2 % ; Minneapolis : 2,1 % ; Oklahoma City : 4,8 %). Les pionniers d’Amérique latine qui s’orientent vers ces régions ne disposeront pas de la même infrastructure sociale ou du même accès au capital qu’ils trouveraient dans les centres d’immigration traditionnels, mais leur arrivée ouvrira vraisemblablement la voie et préparera de futures arrivées durant la prochaine décennie.

Las Vegas et Atlanta figurent également en tête de listes des nouvelles métropoles qui attirent les Asiatiques. La population asiatique est particulièrement attirée par les régions fortes en ingénierie et en haute technologie, facteur qui joue dans beaucoup de ces métropoles.

Manifestement, les immigrants asiatiques et latino-américains se répandent dans des régions des Etats-Unis avec lesquelles ils n’étaient jadis pas automatiquement associés. Mais ce qui est le plus important, c’est que, selon toute vraisemblance, ils resteront minoritaires dans ces communautés à prédominance blanche. Ces «pionniers» ethniques profitent des nouvelles possibilités mais ils subissent également de front le choc de nouveaux défis, comme l’ont fait avant eux les immigrants antérieurs. Les anciens groupes de pionniers avaient émigré vers les banlieues de New York, de Chicago et de San Francisco. Aujourd’hui, la migration portera les nouvelles minorités vers les marchés du travail de collectivités telles que Salt Lake City, Minneapolis, Oklahoma City et Colorado Springs. Par ces changements d’orientation au sein des «creusets multiples» des Etats-Unis, les nouveaux immigrants façonneront incontestablement l’avenir des relations entre les races au niveau local comme à l’échelle nationale au cours des décennies à venir.

Tout le problème de l’Amérique indépendante est précisément celui de réussir le mélange des peuples. Comment cimenter un pays aussi divers et fragmenté? Comment réussir l’opération d’alchimie qui consiste, selon la devise officiel du pays, à unifier une pluralité d’états : E pluribus unum («De plusieurs un seul»).

IV. Quelle société américaine?

Les phénomènes d'assimilation aux Etats-Unis sont difficiles à décrire, en raison de leur diversité. A chaque nouvelle vague d'immigration correspond une autre définition du «véritable Américain», que traduit un vocabulaire imagé d'une étonnante variété. L'immigrant est tantôt «républicanisé», tantôt «américanisé», tantôt encore «anglo-saxonnisé», «assimilé», «acculturé», «régénéré» ou même «fondu» dans un métaphorique chaudron : le melting pot.

Pourtant nombreux sont les grands Américains qui doutèrent des possibilités d'une assimilation réussie. Benjamin Franklin² exprimait une certaine perplexité quant aux capacités d'assimilation des Allemands de Pennsylvanie car leurs mœurs, affirmait-il, étaient «dissonantes».

Le Melting-Pot

«The Melting-Pot», c'est d'abord le nom d'une pièce de théâtre, introduite aux Etats-Unis en 1908 par un visiteur de marque, l'écrivain juif anglais Israel Zangwill. L'immense succès de cette pièce est inséparable d'une certaine narration de l'histoire américaine, qui ne cessa de vanter les mérites de l'hybridité, de l'enchevêtrement et du mélange des races et des ethnies dans une nation qui ne fut jamais entièrement composée de White Anglo Saxon Protestants (WASP), quoiqu'en aient dit les défenseurs du royaume mythique de l'«anglo-saxonne». L'idée même du melting-pot est antérieure à l'introduction du terme. Le melting-pot évoque, dans sa première formulation, le résultat d'une immigration réussie : l'assimilation parfaite de l'étranger.

L'Américain est un «converti» qui a choisi librement sa nouvelle patrie et qui en accepte les lois et les traditions déjà constituées. Sa «conversion» est tout à la fois un enrichissement, il découvre une politique nouvelle, d'autres pratiques sociales et un appauvrissement librement consenti : il oublie, ou doit oublier, sa nation d'origine.

² « Faut-il que la Pennsylvanie, fondée par les Anglais, devienne une colonie d'étrangers, bientôt assez nombreux pour nous germaniser, au lieu d'être anglicisés par nous, aussi incapables d'adopter notre langue et nos mœurs que de changer de couleur de peau ? » Pauwels, Marie-Christine, *Civilisation américaine*, édition Hachette, 1999.

L'immigré abandonne certains attachements précieux pour des formes de loyauté nouvelles. Les cérémonies de naturalisation furent organisées dans une centaine de villes, à partir de 1915. Des milliers de nouveaux citoyens étaient réunis dans un stade, un parc ou un hôtel de ville devant un juge et des personnalités politiques pour faire publiquement acte d'allégeance à la nation, le «jour de l'américanisation» (le plus souvent un 4 juillet)³.

Penser le melting-pot, c'est décliner tous les modes d'intégration de l'étranger aux Etats-Unis, de la fusion des races volontaires et quasi mystique, prônée par Zangwill, à l'assimilation coercitive défendue par les organisateurs des campagnes d'américanisation à «cent pour cent».

Pourtant pour certains le melting-pot est mort. Il n'a même jamais existé. Les Africains introduits de force au Nouveau Monde, les Chinois, les Amérindiens ne furent jamais que des exclus du melting-pot. Quant aux immigrants européens débarqués à Ellis Island au tournant du siècle, ils auraient eux aussi raté leur assimilation. Involontairement cantonnés dans les ghettos ethniques des grandes villes, ils surent «résister» à toutes les tentatives d'américanisation des Anglo-Saxons. L'histoire n'a jamais justifié la métaphore du melting-pot. La pièce d'Israel Zangwill est dénuée d'intérêt puisqu'elle exclut les non-Européens. Zangwill n'a-t-il pas écrit que l'Amérique est «le Creuset de Dieu, le grand Melting-Pot où toutes les races d'Europe sont fondues et remodelées»? Autant dire qu'il n'a rien compris à la diversité de l'Amérique moderne. Son Amérique est celle de la «minorité» européenne, bientôt noyée dans un océan multiracial composé d'Hispaniques, de Noirs et d'Asiatiques. Le melting-pot n'a jamais fonctionné pour l'ensemble des Américains. C'est un mythe inutile qui dissimule une évidence : l'Amérique est le pays de la diversité.

³ Serment d'allégeance prêté lors de la cérémonie de naturalisation américaine :

Je déclare, par le présent acte, renoncer et faire abjuration d'obéissance et de fidélité à toute puissance étrangère, prince, potentat, état ou souverain, desquels j'ai été le sujet ou le citoyen ; soutenir et défendre la Constitution et la loi des Etats-Unis d'Amérique contre tout ennemi, qu'il vienne de l'extérieur ou de l'intérieur ; porter à ces derniers une foi et une obéissance entières; prendre les armes pour les Etats-Unis si la loi l'exige ; accomplir mon service militaire pour les Etats-Unis si la loi l'exige ; exécuter un travail d'intérêt national sous autorité civile si la loi l'exige ; et prendre cet engagement librement sans aucune réserve ou volonté de fuite ; Que Dieu me vienne en aide.

Le Salad Bowl

On trouve ici, en raccourci, tous les éléments de la pensée pluriculturelle : une métaphore suggestive, le saladier ; un ennemi à abattre, le melting-pot, cette horrible invention européenne ; et des alliés à courtiser, les peuples de couleur «victimisés» par les Euro-Américains. La pédagogie du salad bowl consiste à vanter les mérites des victimes, à préserver ou à retrouver leur héritage culturel et à défendre leurs intérêts contre l'«hégémonie» politico-culturelle des Euro-Américains.

La métaphore du salad bowl, si familière aujourd'hui, est inepte en réalité parce qu'elle n'est pas soutenue par une véritable «théorie du saladier». Aucune nation distincte ne peut surgir d'un mélange ethnoculturel qui refuserait toute forme d'assimilation ou d'intégration. Le séparatisme prôné par les pluriculturalistes «purs et durs» est une voie sans issue, même s'il ne menace pas vraiment l'ordre établi, faute d'un ancrage territorial.

L'invention du traitement préférentiel («affirmative action»)

Tenir compte des «races» (au présent) pour mieux les faire disparaître (à l'avenir). Cette étrange devise est au cœur même de l'antiracisme américain. Instituée comme un remède provisoire contre les discriminations passées, l'affirmative action est devenue un moyen commode de répondre au plus grand drame de la société américaine : l'échec de l'intégration des Noirs dans une société réputée démocratique et égalitaire, et qui n'a cessé, au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, de traiter ses anciens esclaves comme les membres d'une caste inférieure.

Par traitement préférentiel, il faut entendre le recrutement et la promotion

engagé de façon préférentielle, parce qu'il est noir, et choisi de préférence à un Blanc mieux qualifié». Ce qui revient à dire, plus crûment encore : entre deux candidats inégaux, je prends le moins bon, parce qu'il est noir.

Les défenseurs de l'affirmative action, en revanche, invoquent un principe de justice distributive et réparatrice. L'équité, à leurs yeux, exige des mesures compensatoires destinées à favoriser la représentation de groupes entiers ; l'égalité des chances ne saurait suffire...

Vers la suppression des politiques de traitement préférentiel?

De plus en plus contestées, les politiques d'affirmative action vont-elles bientôt disparaître ? C'est probable si l'on observe ce qui vient de se passer dans les plus grands Etats de l'Ouest et du Sud. Remis en cause par deux référendums d'initiative populaire en Californie (1996) et dans l'État de Washington (1998), la menace d'un vote référendaire en Floride et la décision d'un tribunal fédéral au Texas, les politiques d'affirmative action ont été officiellement abolies dans ces quatre États. Et pourtant le changement est moins dramatique qu'il y paraît, grâce à la mise en place de stratégies de substitution qui maintiennent notamment une forte présence de «races minoritaires», sans faire explicitement référence à la race ou à l'ethnicité.

NATION CIVIQUE OU NATION ETHNIQUE ?

Derrière le débat sur l'affirmative action se profile un autre débat sur la nature de la nation américaine. Une nation «pluriethnique et multiraciale» ne se pense pas comme une république «une et indivisible», et il convient de souligner ici les différences de perspectives qui séparent la France des Etats-Unis. Le différentialisme ethnoracial

constitutionnel, la notion même de «peuple corse» est inacceptable, parce que contraire à la Constitution⁴.

Or, la conception américaine de la nation est fort différente.

Pour certains, la nation américaine n'est pas d'un seul tenant. C'est une fédération de peuples, une «Nation of many peoples», théoriquement égaux entre eux mais, en fait, traités de façon inégale par les pouvoirs publics. Il n'est donc pas déraisonnable d'utiliser l'appartenance ethnique pour donner un «coup de pouce» aux moins privilégiés. Mais, conscient du danger qu'il y aurait à légitimer des catégorisations détestables, la race ne peut être retenue comme élément favorable qu'à la condition d'être considérée comme un élément parmi d'autres, au même titre que l'origine géographique ou les talents individuels. Sont interdits, en revanche, les quotas rigides, les catégorisations exclusives et la compartimentation des candidats en groupes raciaux. La sélection devra être effectuée en comparant individuellement les candidats entre eux. C'est dire combien la conception pluraliste de la nation est éloignée de celle proposée par la France : d'un côté, la souveraineté est divisée en segments ethniques, de l'autre, elle forme un bloc indivisible.

Pour d'autres, la nation américaine est une construction politique volontariste qui s'est affirmée contre tous les particularismes religieux, ethniques et sociaux. Elle est composée d'individus libres et égaux devant la loi, comme le précise bien le 14^{ème} amendement (1868). La Constitution est aveugle à la couleur, elle ne connaît ni ne tolère des classes de citoyens. On retrouve là tous les éléments d'une «conception française» de la nation républicaine : la nation est une simple juxtaposition d'individus, littéralement «arrachés» par le politique à leurs ethnies et à leurs communautés d'appartenance. Dans cette perspective, l'affirmative action est inacceptable parce qu'elle porte atteinte à

QUEL PLURICULTURALISME ?

Il n'y a pas aux Etats-Unis un seul projet pluriculturel, mais bien plutôt des projets concurrents qui reflètent des idéologies rivales. On peut ainsi relever trois conceptions dominantes du pluriculturalisme : une conception classique, une conception radicale et une conception modérée.

La conception classique

Elle est défendue par les juges de la Cour suprême. Elle insiste sur les droits individuels, l'égalité civile, la croyance aux vertus du «rêve américain», accessible à tous, selon le mérite et les capacités de chacun. Elle n'exclut pas la double allégeance, mais elle postule l'existence d'une identité nationale forte. Parce qu'elle décrète le primat du civisme républicain sur la diversité ethnique, et parce qu'elle exclut les débats ethniques de la sphère de la vie publique, elle rappelle, sans lui être identique, la conception classique, républicaine et jacobine, d'une nation civique «à la française».

La conception radicale

Les partisans de cette conception postulent le primat de l'ethnique sur le civique et privilégient les droits des groupes sur ceux des individus. Ils insistent sur la nécessité d'une justice réparatrice. Le traitement préférentiel est incontournable : c'est le seul moyen de réduire l'écart entre les descendants des anciens maîtres et des anciens esclaves. Les tenants d'un pluriculturalisme radical défendent avec vigueur le droit à la différence de toutes les minorités ethniques, sexuelles, linguistiques, handicapées... au nom d'une conception éclatée de la nation qui ne constituerait plus qu'un agrégat de solidarités particularisantes. La politique se réduirait donc à des revendications de

politique des citoyens ne peut être fondée sur le seul principe d'égalité. L'égalité formelle des citoyens, légitimée par le quatorzième amendement, cache une réalité moins noble : des inégalités raciales, anciennes et persistantes, qu'il convient de corriger dans un souci d'équité. La catégorisation ethnique est nécessaire pour mesurer le poids des discriminations passées, mais elle n'est pas suffisante pour justifier le traitement préférentiel : il faut que la discrimination soit patente et que le remède soit précisément défini pour une période délimitée. La «diversité» exclut donc le séparatisme ou l'ethnisation intégrale des rapports sociaux et la recherche d'une certaine égalité de résultats, parfois nécessaire, n'est envisagée que comme une dérogation à un principe plus fondamental, celui d'une véritable égalité des chances.

Le pluriculturalisme menace-t-il l'intégrité de la nation américaine ?

Ce particularisme conduit-il, comme certains l'ont écrit, à la «balkanisation» de la société ? Rien n'est moins sûr, pour une raison simple, rarement évoquée : le pluriculturalisme américain, dans ses pires excès séparatistes, n'a pas de fondement territorial. La culture esclavagiste, qui s'identifiait, elle, à un territoire (les états confédérés), fut anéantie par une sanglante guerre civile. Seuls les mormons, à l'image des Amérindiens chassés vers l'Ouest, ont réussi à coloniser un espace clairement délimité, l'Utah. Mais leur particularisme culturel et religieux ne menaçait en rien l'intégrité des Etats-Unis, dans la mesure où ils acceptaient de se soumettre aux règles du fédéralisme, après avoir abandonné le trait qui les distinguait du reste des Américains, à savoir la polygamie. L'effacement de leur spécificité religieuse en faisait des citoyens comme les autres, dans un état fédéré comme un autre.

Les identités ethniques éclatent, se recomposent, se négocient ou se mêlent à d'autres

Hispaniques et non-Hispaniques ont été multipliés par deux (de 584 000 à 1,2 million) alors que les mariages mixtes entre Blancs et Noirs (de 65 000 à 296 000) ont augmenté plus rapidement encore que les mariages entre Blancs et Asiatiques ou les autres races (de 233 000 à 909 000).

V. L'influence de l'immigration sur la politique extérieure des Etats-Unis

Du fait de l'évolution démographique qui a vu la proportion de résidents nés à l'étranger dans la population américaine augmenter de manière assez spectaculaire depuis le début des années 70, la question du rapport entre ethnicité et politique étrangère se pose. L'hypothèse selon laquelle des bouleversements démographiques d'une telle ampleur demeurerait dépourvus de tout impact sur l'action internationale des Etats-Unis ne paraît guère vraisemblable.

Dans les siècles précédents, on a observé l'influence exercée sur la politique étrangère des États-Unis par le problème noir et son rôle déterminant dans la décision du gouvernement américain de ne pas reconnaître immédiatement la République haïtienne, ou d'acquiescer le Liberia en 1847 afin d'en faire un foyer d'immigration pour les anciens esclaves.

Deux catégories d'objectifs peuvent être distinguées :

- d'une part, ceux qui ont trait à l'évolution interne du régime politique du pays d'origine (comme dans le cas des principaux groupes d'exilés cubains et haïtiens, ou celui des Américains d'origine italienne envoyant des milliers de lettres et de télégrammes aux membres de leurs familles demeurés dans la péninsule afin de les convaincre d'accorder leurs suffrages à la Démocratie chrétienne et

nationaliste tchèque Tomas Masaryk et qui allait aboutir à l'accord de Pittsburgh du 30 mai 1918).

Quant à l'objectif consistant à promouvoir l' « intérêt national » du pays d'origine tel que défini par ses gouvernants dans un contexte où le pays en question serait plus ou moins directement partie prenante à un conflit inter étatique, on en trouve un exemple dans la mobilisation des Américains d'origine arménienne qui, à travers la section 907 du Freedom Support Act de 1992, sont parvenus à obtenir l'exclusion de l'Azerbaïdjan de la liste des pays susceptibles de recevoir l'aide américaine initialement destinée à l'ensemble des Républiques ex-soviétiques, alors même que c'est l'Arménie qui avait ouvert les hostilités dans le Haut-Karabagh et que ce pays était en passe de renforcer ses liens avec les deux principales puissances rivales des États-Unis dans la région, à savoir la Russie et l'Iran.

Une fois définie cette classification, sommaire mais vraisemblablement utile, resterait évidemment à examiner les relations entre les différentes communautés «diasporiques» et leur pays d'accueil, en se demandant notamment si les mobilisations observées témoignent véritablement d'une communautarisation de la politique étrangère des Etats-Unis, comme le suggère Huntington, ou au contraire d'une américanisation des diasporas dont l'investissement en matière de lobbying reflète peut-être avant tout le degré d'imprégnation par la culture politique américaine. Plus généralement, il est fort possible que la célébration actuelle de la diversité ethno-culturelle des Etats-Unis et ses répercussions éventuelles sur la politique étrangère de Washington n'apparaissent, en définitive, que comme la contrepartie symbolique de l'homogénéisation effective de la

Etats-Unis que dans le nord-est où sont regroupés les traditionnels bastions démocrates. Mais cela s'explique surtout par la nature même de cette nouvelle croissance démographique. Les nouveaux immigrants se trouvent précisément concentrés dans les Etats les plus peuplés (Californie, Texas, Floride), Etats qui, parce qu'ils disposent du plus grand nombre de grands électeurs, sont de fait en mesure de déterminer l'issue du scrutin présidentiel. Au fur et à mesure que le temps passe, les constats suivants apparaissent donc. Lors de la dernière élection, les Juifs et les Noirs sont restés les deux groupes les plus fortement rangés derrière le Parti démocrate. D'autres groupes cependant n'ont pas fait de même. Ainsi les Latinos et les Asiatiques ont voté pour le parti Républicain dans des proportions approximatives de 33% et 50% respectivement. Or il se trouve que ces groupes, les Latinos et les Asiatiques principalement, sont ceux qui contribuent le plus à la croissance démographique de l'Ouest américain. On pense évidemment à l'exemple californien, mais on pourrait tout aussi bien songer au Nevada, à l'Arizona, voire au Texas. Si l'on tient compte du fait que le système des votes au collège électoral accorde implicitement une importance accrue aux régions à forte densité urbaine, il n'est pas difficile de comprendre que la bataille pour les prochaines élections en sera une de popularité auprès de ces deux clientèles particulièrement ciblées.

G.W. Bush a voulu frapper fort en ce début d'année 2004 en proposant d'instaurer une carte de séjour provisoire de trois ans, a priori renouvelable, afin de légaliser des millions de clandestins étrangers. On estime actuellement entre huit et dix millions le nombre d'immigrés irréguliers présents sur le sol américain : la moitié sont mexicains, certains y vivent depuis des années, en famille et sans eux l'économie américaine ne tournerait pas aussi bien. Sur ces bataillons de l'économie souterraine, employés agricoles saisonniers, personnels de nettoyage, femmes de chambre d'hôtels, plane en

Les minorités ont-elles un poids important dans la politique américaine?

Oui, si elles votaient! Les minorités ont davantage tendance à s'impliquer et à voter au niveau local et moins aux élections présidentielles. Ça peut faire la différence.

L'influence hispanique augmente d'année en année. C'est la population qui a la plus forte croissance aux Etats-Unis. Les Afro-Américains ont aussi un poids important. La plupart votent démocrate, mais au fur et à mesure que les minorités deviennent plus éduquées et plus riches, le vote peut tourner en faveur des républicains. Le taux de participation des minorités demeure toutefois bas. Les chiffres ne dépassent pas les 40%, ce qui n'est pas si loin du taux de participation de la population américaine en général qui oscille autour des 50%. La population hispanique vote aussi davantage que la communauté noire.

Si les communautés ethniques votent moins aux élections présidentielles, c'est qu'elles ne sont souvent pas représentées dans les hautes sphères du pouvoir américain. La Maison Blanche porte bien son nom. Les candidats républicains, par exemple, sont à 89% blancs, essentiellement protestants, et 65% sont des hommes. Environ 75% ont un revenu supérieur à 75 000 dollars et 96% ont fait des études supérieures. Le pouvoir américain est dans les états du Nord, dans les grandes villes blanches dominées par les «white anglos», comme on l'a vu aux dernières élections même si des personnages politiques importants sont issus des communautés ethniques (Colin Powell, Condoleezza Rice).

Mais les changements importants prendront beaucoup de temps. Il faut de l'argent pour se lancer en politique et les minorités ont souvent moins accès au financement. Mais c'est différent au niveau local. On a vu des maires d'origines diverses à New York, à

Conclusion

Le morcellement des identités, attesté plus que jamais par les résultats du recensement de l'an 2000 ne signifie pas, comme avait pu le croire l'historien Arthur Schlesinger⁵ à la fin des années 1980, la «désunion de l'Amérique» et la fuite en avant d'un pluriculturalisme mal contrôlé. D'autres pays se sont déchirés à cause de leurs différences, alors que, pour les Etats-Unis, elles étaient enrichissantes.

Le pluriculturalisme, dans ses formes les plus radicales, est effectivement diviseur. Mais la pratique, plus répandue, d'un pluriculturalisme modéré fondé sur le respect et la reconnaissance de la diversité du peuple américain n'a pas vraiment affaibli le sentiment national américain. On l'a bien vu au lendemain de l'attentat du 11 septembre 2001 : les réactions de l'opinion n'étaient pas celle d'une Amérique éclatée, rongée par les méfaits du communautarisme, divisée en plusieurs nations ou ethnies rivales. L'unanimité était de règle ; il était, pour reprendre des expressions à la mode, transracial et postethnique. L'émotion produite par l'événement, le sursaut patriotique qui en résulta et qui marqua également toutes les classes de la société rappelaient à ceux qui l'avaient oublié que derrière la diversité d'une multitude bigarrée, subsistait un Unum : une langue, une culture populaire, une culture politique, un patriotisme communs à tous les Américains, qu'ils soient ou non des immigrants récents, des Blancs, des Noirs ou des Latinos.

La grande erreur de Ben Laden fut d'avoir cru abattre l'Amérique en ciblant les tours du World Trade Center. C'était un microcosme de l'Amérique profonde, un mélange de toutes les professions, les nationalités, les ethnies et les classes sociales, comme le montrèrent si bien, page après page, mois après mois, les notices nécrologiques des victimes de l'attentat, publiées par le New York Times.

Loin d'affaiblir l'Amérique, l'attentat du 11 septembre provoqua une riposte militaire

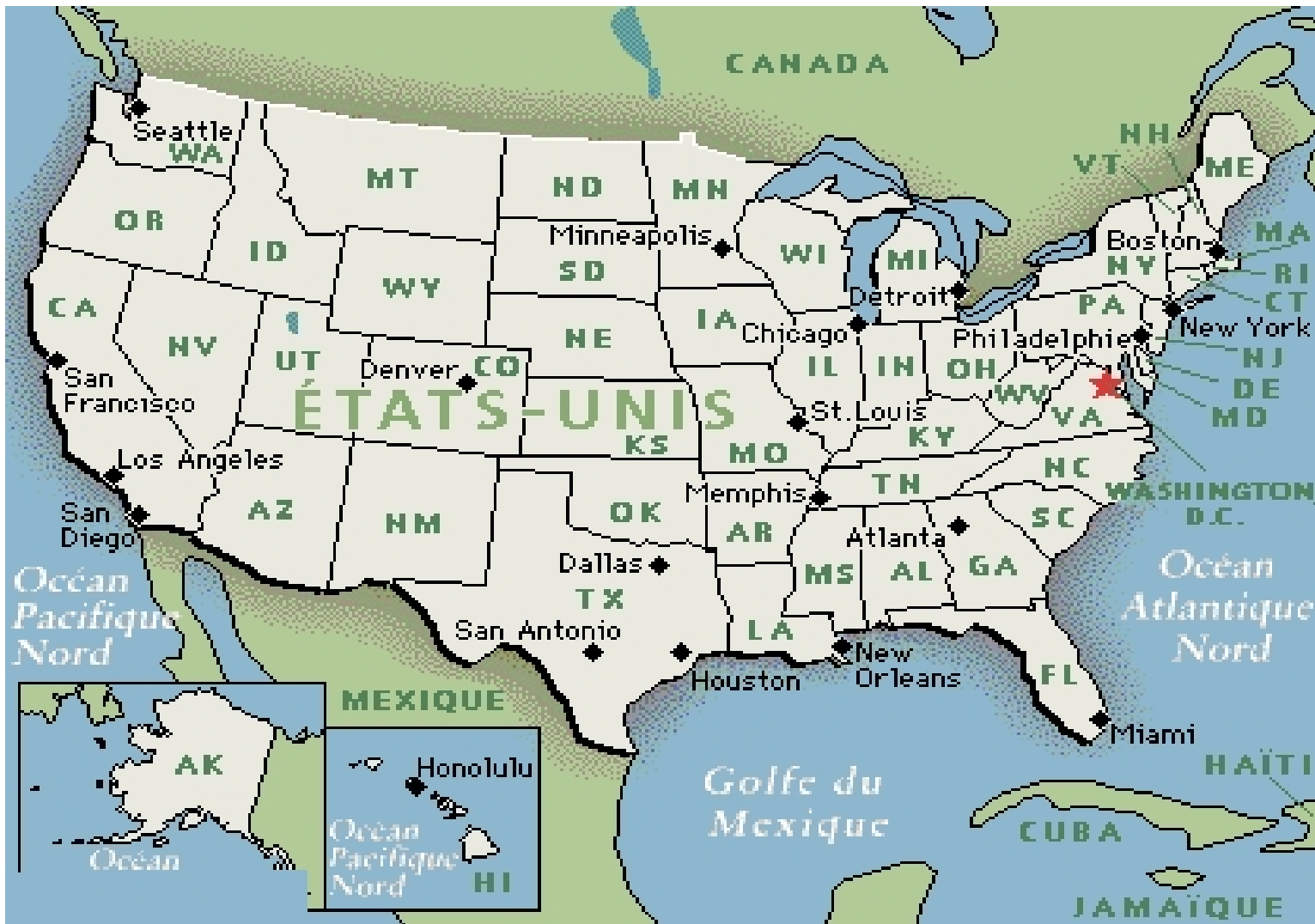
La force du patriotisme américain tient à son caractère désengagé : il ne repose pas sur une ethnie ou une religion particulière ; il est fondé sur des objets ou des symboles anonymes, «inventés plutôt qu'hérités» : le serment au drapeau, le serment de citoyenneté, le culte de la Constitution et de ses amendements, le respect de la décision des juges de la Cour suprême.

Ce qui constitue l'Unum n'est pas le lieu de naissance, mais l'attachement à des principes de gouvernement exprimés dès 1776 dans la Déclaration d'indépendance : l'égalité des hommes, disposant tous de «droits inaliénables», la vie, la liberté et la recherche du bonheur, l'Etat assumant la tâche essentielle de «garantir ces droits». Ces principes abstraits n'ont bien sûr pas toujours été appliqués, loin s'en faut, mais leur existence ancienne, constamment réaffirmée à l'école et lors de cérémonies officielles constituent bien le substrat d'un véritable patriotisme constitutionnel américain. Cet Unum est d'autant plus fort qu'il renvoie à une culture populaire remarquablement homogène, qu'il s'agisse de sport, de musique, de mode vestimentaire. Depuis le début des années 1990, la culture commerciale et publicitaire américaine est bien, plus que jamais, pluriethnique et multiraciale. Cette tendance ne met pas fin aux inégalités entre groupes ethno-raciaux, mais elle a incontestablement pour effet de «déracialiser» les jugements de valeurs culturels.

L'Amérique est enrichie par les allégeances multiples des groupes qui la composent ; un unum qui n'a pas oublié son pluribus? Dans un tel système, l'individu authentiquement pluriculturel, est bien un véritable «bilingue». Il parle la langue de la citoyenneté nationale, enrichi par une connaissance critique de l'histoire de son pays, de ses événements fondateurs et de ses principes politiques. Il pratique aussi, par ailleurs et tout en même temps, la langue de sa tradition, nourrie d'expériences familiales,

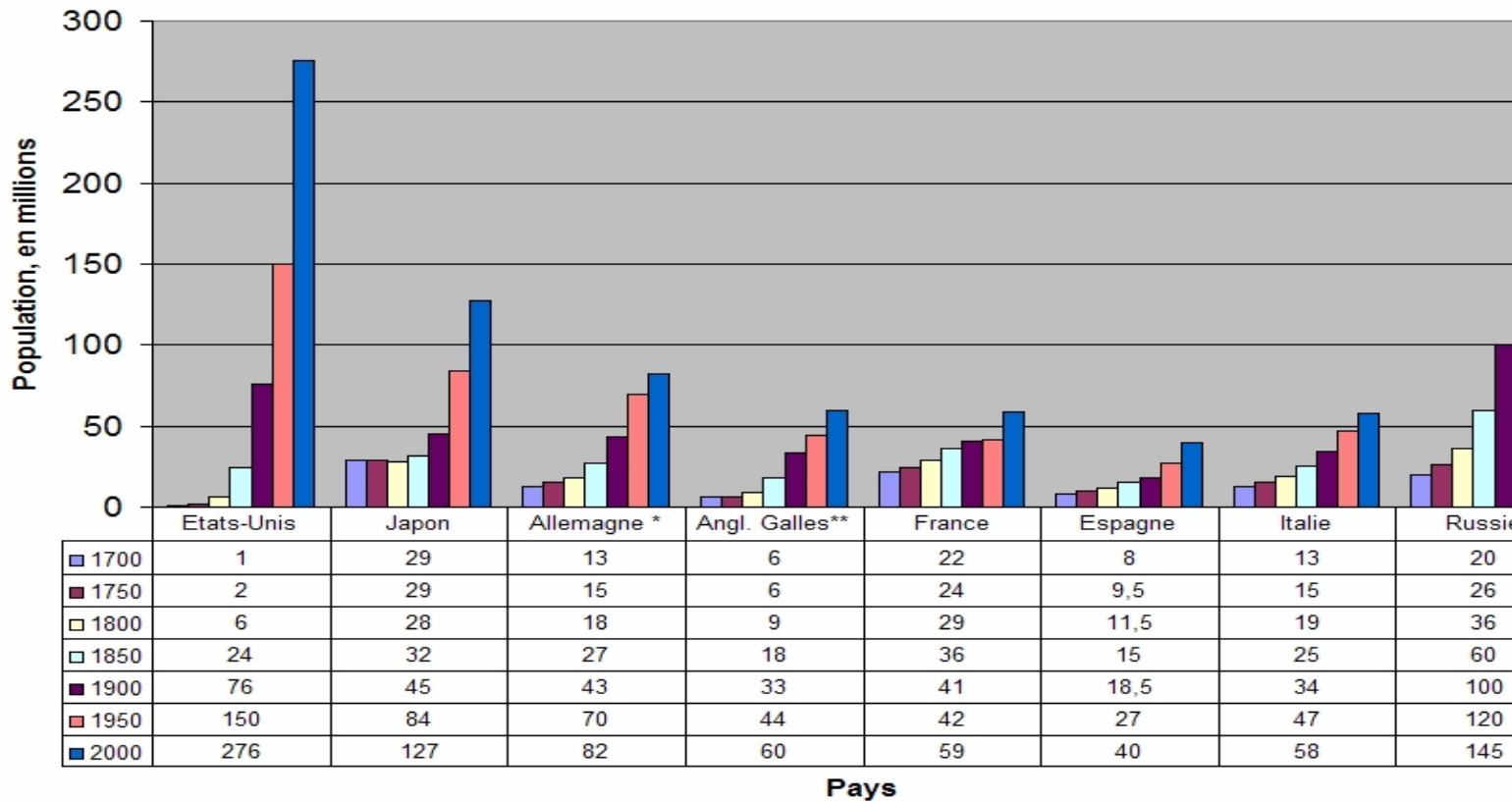
Quel genre de pays sera l'Amérique au XXI^{ème} siècle? Dans tout scénario possible, elle sera un pays beaucoup plus peuplé, caractérisé par une immense variété de styles et expressions culturelles.

ANNEXE 1: Géographie des Etats-Unis



ANNEXE 2: Evolution de la population

www.diploweb.com Evolution des populations, en millions

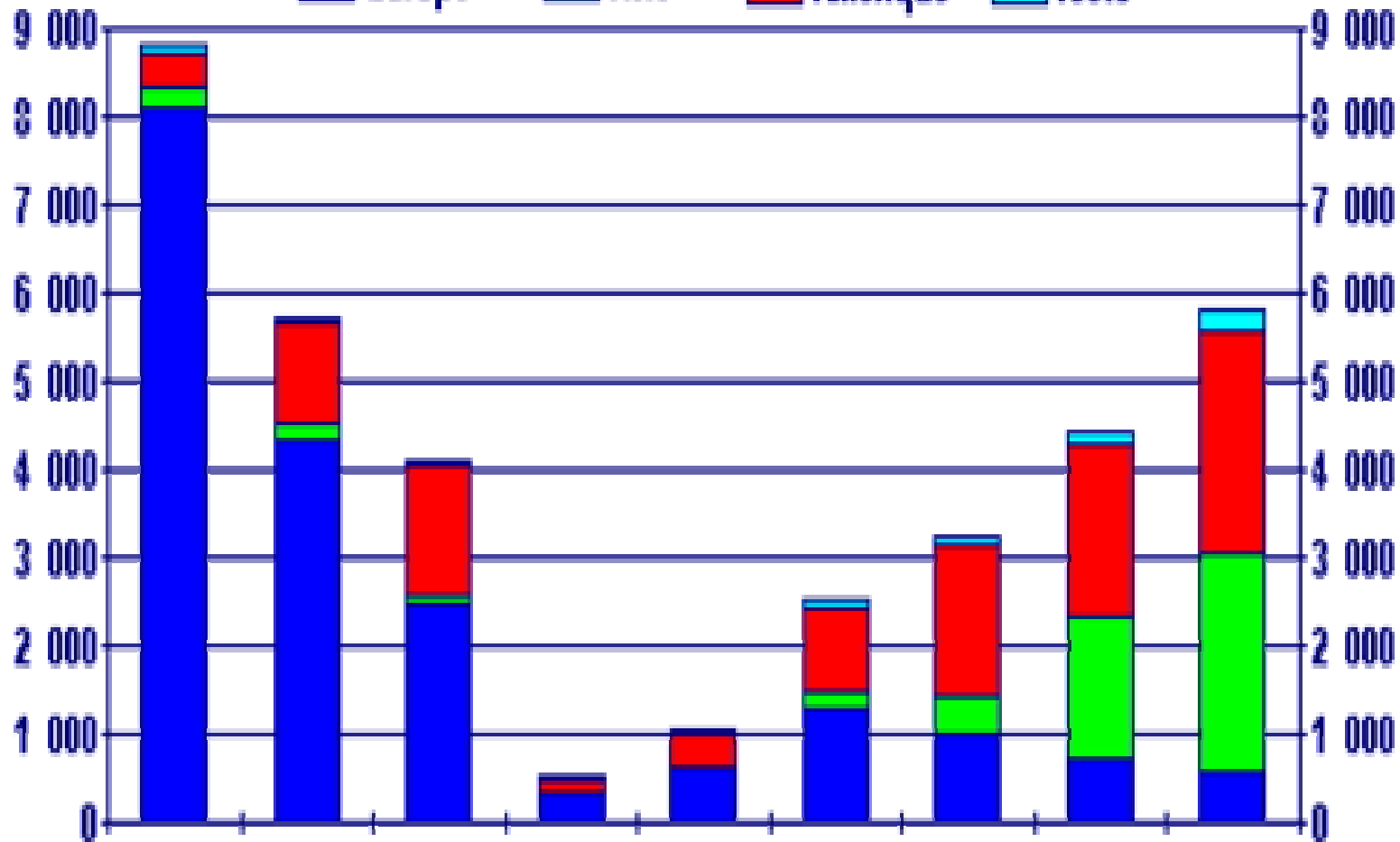


ANNEXE 3 : Origine des immigrants

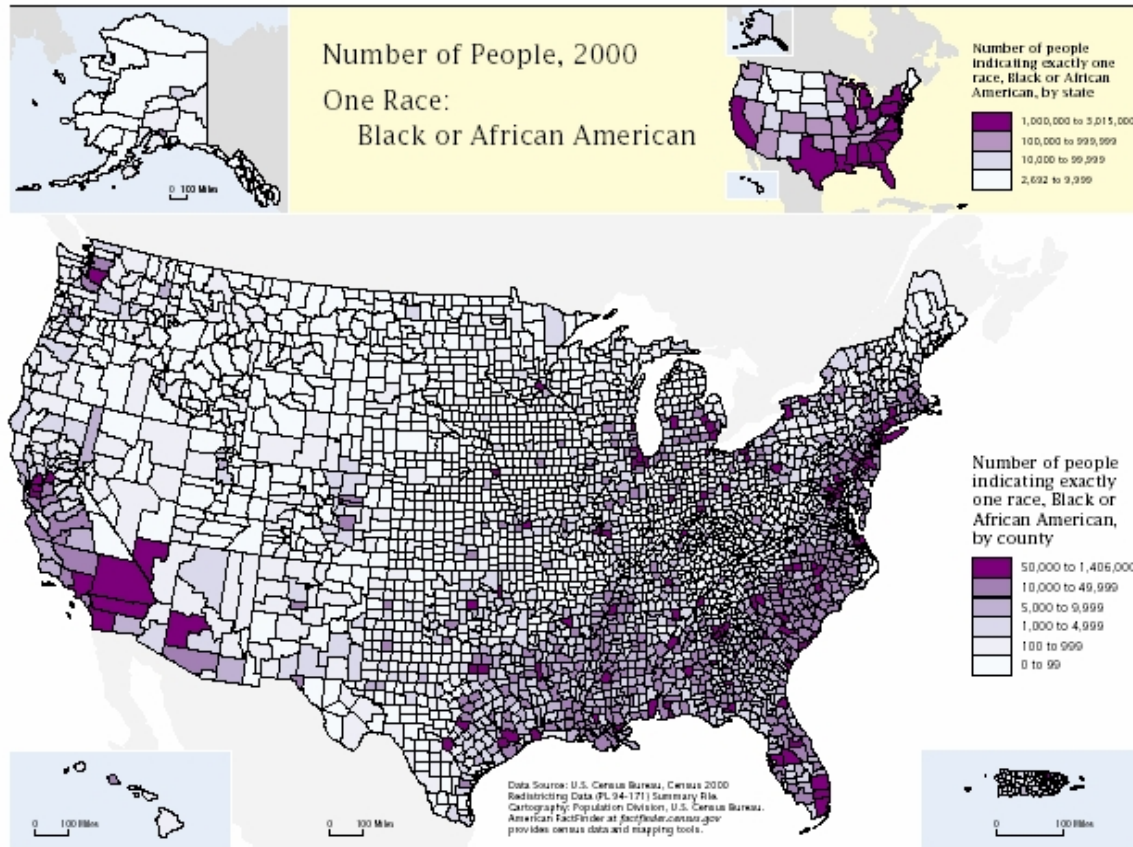
Origine des immigrants

en milliers, par décennie

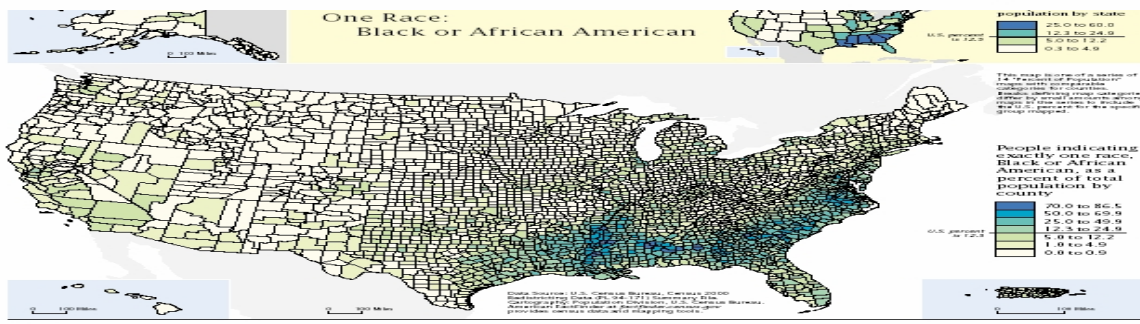
■ Europe
 ■ Asie
 ■ Amérique
 ■ reste



ANNEXE 4 : LA POPULATION NOIRE

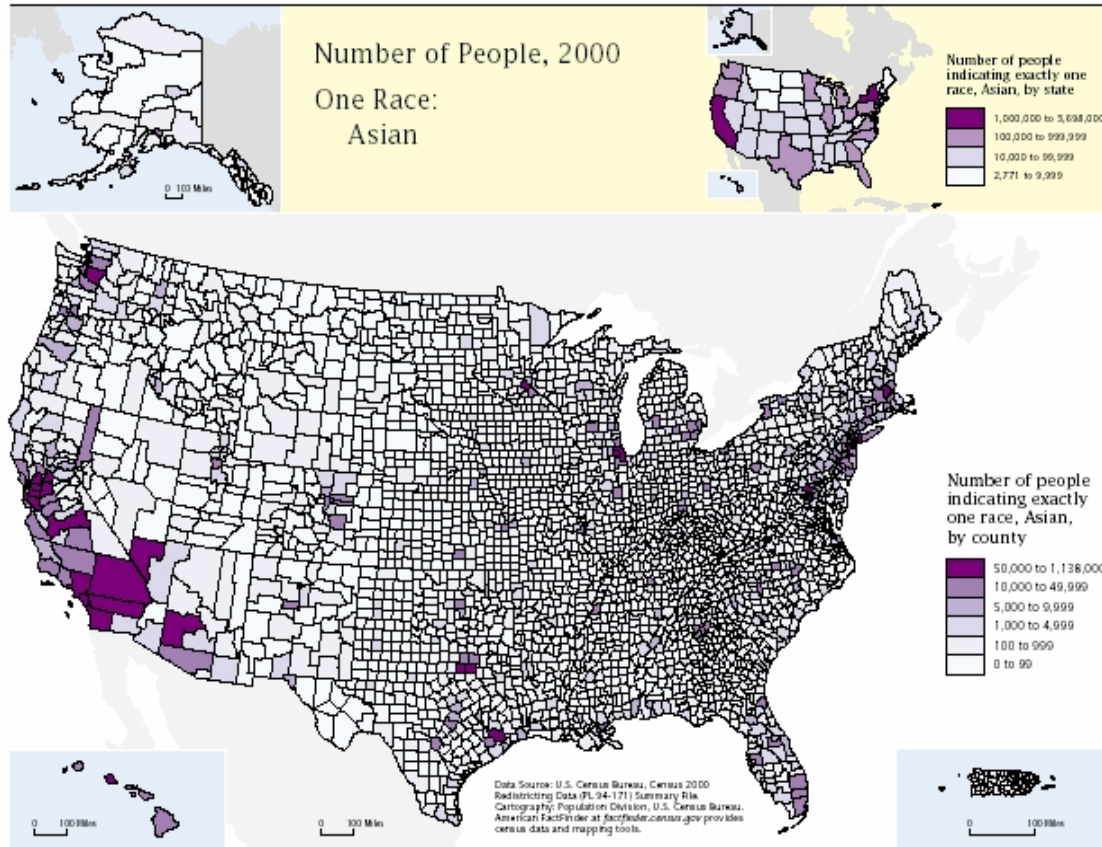


U.S. Census Bureau Mapping Census 2000: The Geography of U.S. Diversity 41



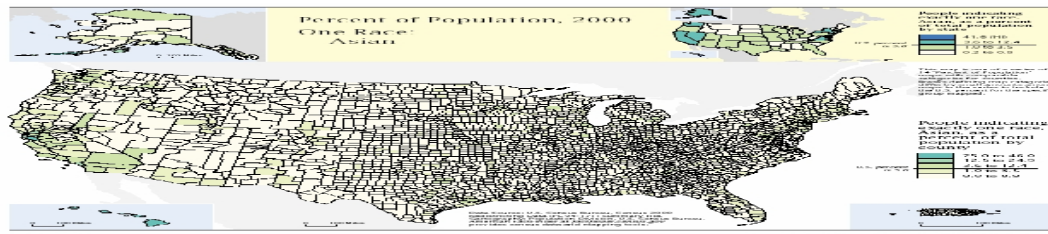
U.S. Census Bureau Mapping Census 2000: The Geography of U.S. Diversity 42

ANNEXE 5 : LA POPULATION ASIATIQUE



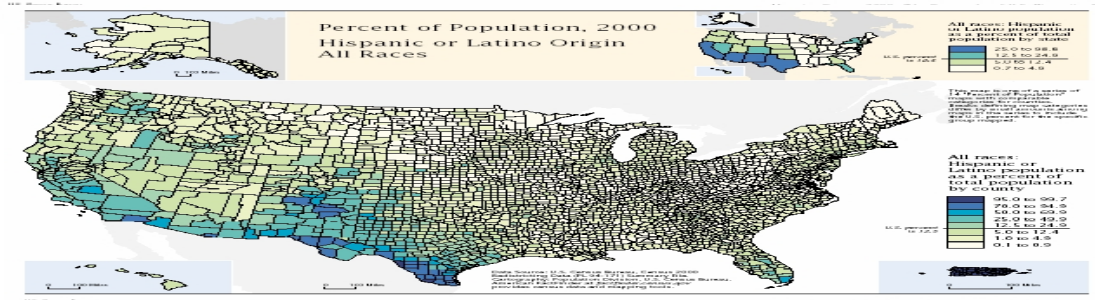
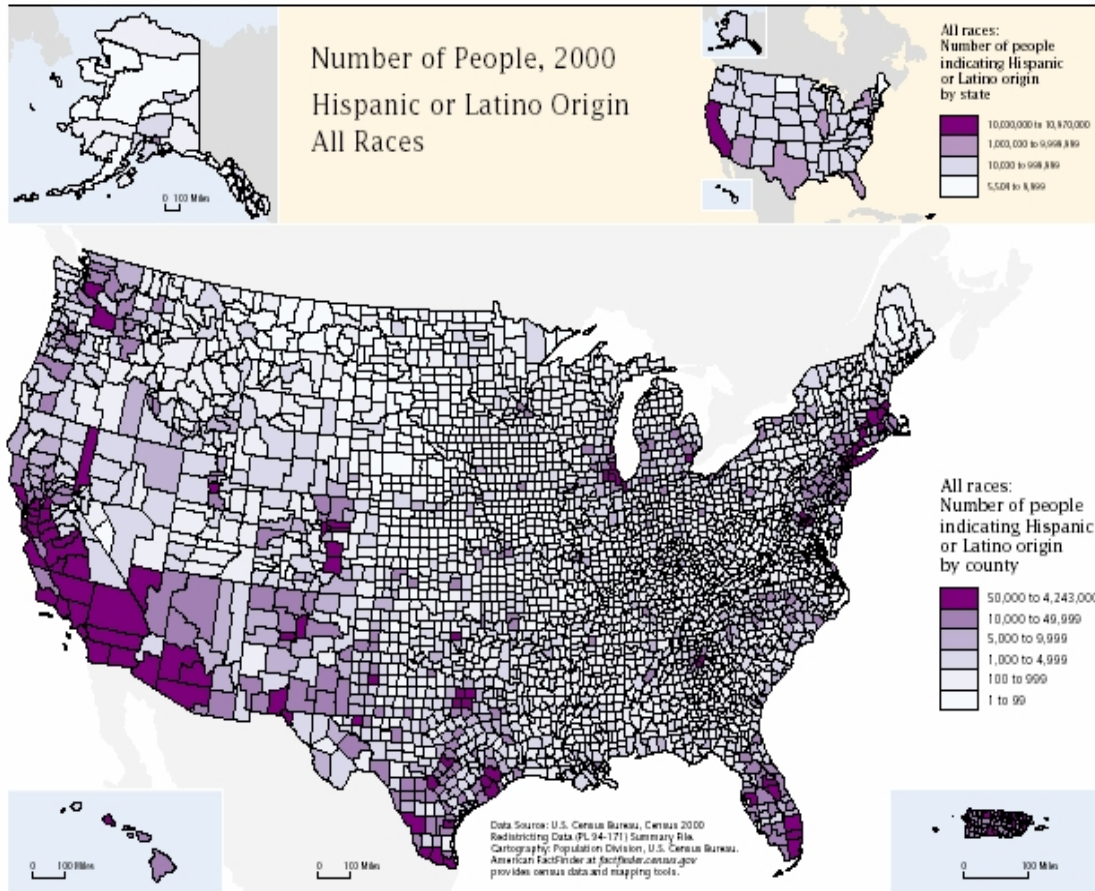
U.S. Census Bureau

Mapping Census 2000: The Geography of U.S. Diversity 65

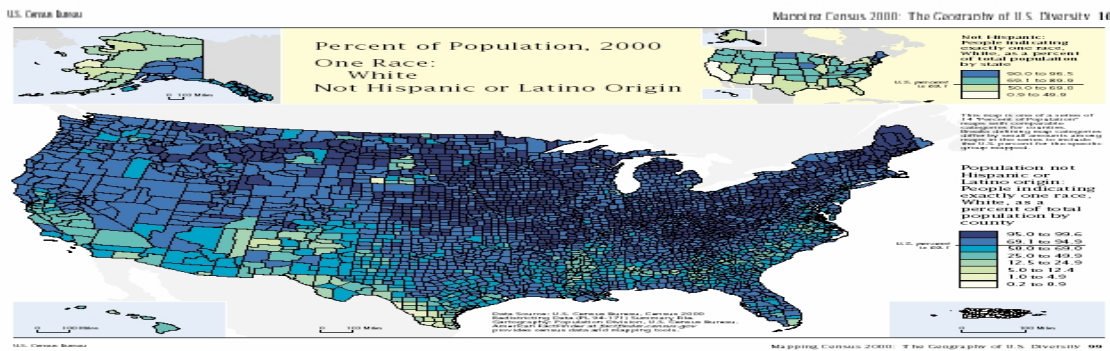
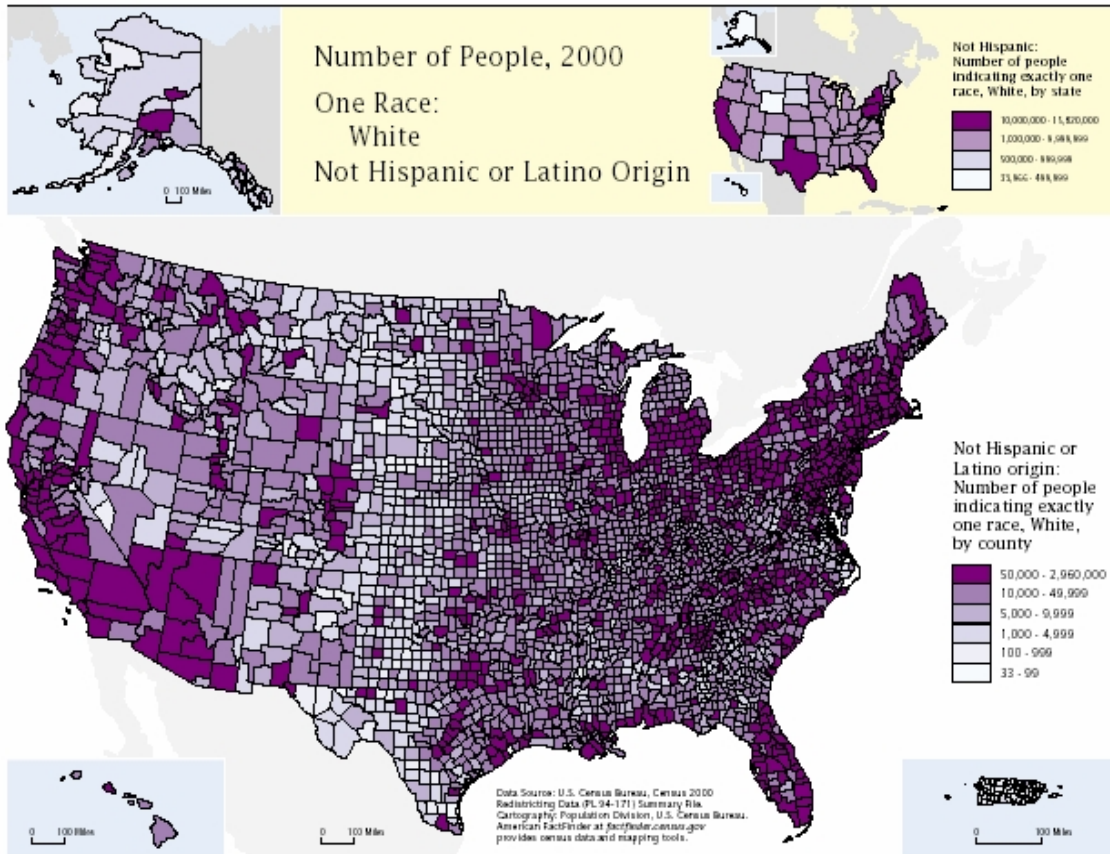


Mapping Census 2000: The Geography of U.S. Diversity 65

ANNEXE 6 : LA POPULATION HISPANIQUE



ANNEXE 7 : LA POPULATION BLANCHE



BIBLIOGRAPHIE

Binoche, Jacques, Histoire des Etats-Unis, Paris, Ellipses, 2003, 253 p.

Daniel, Dominique et Deschamps, Bénédicte, L'immigration aux Etats-Unis de 1607 à nos jours, Paris, Ellipses, 1998, 156 p.

Lagayette, Pierre, Les grandes dates de l'histoire américaine, Paris, édition Hachette, 1993.

Lévy, Claude, Les minorités ethniques aux Etats-Unis, Paris, Ellipses, 1997, 159 p.

Mariage-Strauss, Anne, Les Etats-Unis face à l'immigration, Paris, Ellipses, 2002, 125 p.

Pauwels, Marie-Christine, Civilisation américaine, Paris, édition Hachette, 1999.

Portes, Jacques, Etats-Unis, une histoire à deux visages, Bruxelles, éditions Complexe, 2003, 160 p.

Todd, Emmanuel, Après l'empire, Paris, édition Gallimard, 2003, 233 p.

Sites Internet:

US Census Bureau (bureau du recensement américain) : www.census.gov

Center for Immigration Studies (Centre d'étude de l'immigration) : www.cis.org